

Politique

de développement durable de Saint-Laurent

Déclaration

Saint-Laurent se déclare « territoire municipal durable ».

Portée

La Politique s'adresse aux citoyens, industries, commerces, institutions et organismes ainsi qu'aux employés et partenaires de Saint-Laurent.

Fondement

L'amélioration du milieu de vie et du bien-être des citoyens est une priorité pour l'Arrondissement. Ainsi, la Politique :

- oriente et encadre les actions reliées à l'atteinte de cette priorité;
- vise une approche intégrée de l'environnement, de l'économie ainsi que du développement social et culturel.

Vision

L'Arrondissement de Saint-Laurent veut répondre aux besoins de ses citoyens dans une perspective de développement durable. Pour y arriver, il souhaite :

- procurer à ceux-ci un espace de vie attrayant où ils sont fiers de vivre dans un environnement sain et sécuritaire, au cœur d'une économie dynamique et d'un patrimoine socioculturel accessible;
- se positionner comme un leader municipal en matière de développement durable;
- mobiliser toute la collectivité laurentienne autour de cette vision, tout en renforçant son sentiment d'appartenance.

Cette vision se reflète, entre autres, dans les plans locaux de l'Arrondissement portant sur le développement durable, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, les déplacements, le développement social, le développement culturel et le développement municipal.

Valeurs communes

- Améliorer la vitalité environnementale, économique, sociale et culturelle des quartiers.
- Vivre et travailler dans un arrondissement dynamique, inclusif et prospère.

Engagements de l'Arrondissement

Dans le cadre de cette Politique, l'Arrondissement s'engage à :

- poursuivre l'amélioration continue de son Système de gestion environnementale afin :
 - d'améliorer sa performance en matière de développement durable;
 - de maintenir la certification à la norme internationale ISO 14001 (Système de gestion environnementale);
- respecter ses obligations de conformité environnementale;
- communiquer sa performance en matière de développement durable.

Adoption de la Politique

Le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent a adopté cette Politique le 8 janvier 2019.

Grands axes et champs d'activités

Dans le cadre de la Politique, chaque membre de la collectivité laurentienne peut contribuer au développement durable de son milieu de vie par des actions relatives aux champs d'activités décrits ci-dessous.

AXE 1 | Lutte contre les changements climatiques

CHAMPS D'ACTIVITÉS

- Réduction de la consommation énergétique.
- Utilisation des modes de déplacements durables.
- Adaptation aux phénomènes météorologiques extrêmes.

AXE 2 | Protection et augmentation de la biodiversité

CHAMPS D'ACTIVITÉS

- Protection des milieux naturels.
- Réalisation d'infrastructures vertes.
- Augmentation du couvert végétal.

AXE 3 | Pérennité des ressources

CHAMPS D'ACTIVITÉS

- Réduction des rejets polluants dans l'air, l'eau et le sol.
- Réduction et valorisation des matières résiduelles.
- Réduction de la consommation d'eau potable.
- Rétention des eaux pluviales.

AXE 4 | Vitalité, sécurité et résilience des quartiers

CHAMPS D'ACTIVITÉS

- Embellissement et dynamisation des milieux de vie.
- Contribution à la cohésion, l'équité et l'inclusion sociale.
- Accès à une alimentation saine et participation à des activités saines.
- Réduction des risques liés à la gestion des matières dangereuses.
- Préparation aux situations d'urgence.

AXE 5 | Développement socioculturel

CHAMPS D'ACTIVITÉS

- Participation aux activités sociales, culturelles, sportives et de loisirs.
- Protection et revitalisation du patrimoine naturel, culturel et bâti.

AXE 6 | Économie verte, circulaire et solidaire

CHAMPS D'ACTIVITÉS

- Achats et consommation responsables.
- Intégration du développement durable dans la gestion immobilière et opérationnelle.
- Réalisation d'événements écoresponsables.